

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18/12/2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit Décembre, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland - MINASSIAN Guy - ALAUX Olivier - BERNARD Alain - ROJON Sandrine - CHAUDET Pierre - DO Karine -- MBODJI Laurence - BOULANGE Georges- - CHASSIGNOL Valérie - BERARD Mathieu - PONS Béatrice

Absents excusés : MORANDAT Sonia  
OTTAVIOLI Hervé  
MANCINI Cédric (Procuration à Olivier ALAUX)  
TRUCHOT Evelyne (Procuration à Valérie CHASSIGNOL)  
LIMANDAS Gilbert (Procuration à Mathieu BERARD)  
CURTET Françoise  
DESMARIS Didier

**INTERVENTION Aline NERGOUX (Présidente de l'association des Petites Canailles)**

Aline NERGOUX rappelle les divers problèmes de gestion rencontrés et évoqués lors des dernières assemblées générales.

Lors de l'assemblée Générale de mars 2017, un bilan avait été présenté positivement pour s'être révélé erroné avec un déficit d'environ 5 000 €.

Après étude de la situation financière, les charges URSSAF du dernier trimestre 2017 et du premier trimestre 2018 ne pourront pas être honorées malgré la subvention annuelle de la commune de 23 000 €.

Elle explique cette situation par :

-une sous évaluation du fonctionnement actuel du Centre  
47 adhésions en 2016 contre 62 en 2017

-Une augmentation de la masse salariale

Le personnel encadrant est plus diplômé aujourd'hui qu'il ne l'était auparavant, ce qui représente un coût de 3 000 €/mois auquel il faut rajouter les charges patronales trimestrielles de 7 000 €.

Pour cela, elle sollicite une subvention de 12 000 €.

Olivier ALAUX rappelle que la commune a travaillé en collaboration avec la CAF qui préconisait un accompagnement de la structure et avait établi une estimation d'un coût de fonctionnement s'élevant à 36 000 €, qui correspond à la situation d'aujourd'hui.

Il évoque la difficulté qu'il y a eu d'anticiper l'évolution de la masse salariale et de l'augmentation d'effectifs.

Aline NERGOUX rappelle que ce service est important pour une commune et qu'ils comptent à ce jour beaucoup d'enfants de maternelle dans leurs effectifs qui sont à prendre en compte dans l'effectif des prochaines années.

Valérie CHASSIGNOL précise qu'il faut par conséquent prévoir du personnel supplémentaire pour encadrer les enfants de maternelle.

Le MAIRE fait part du retour de ses discussions sur le sujet avec les maires des communes voisines et signale que chacun consacre à ce service, un financement important, proportionnellement à ses effectifs.

Il tient à soulever le rythme qualitatif qui est installé aujourd'hui au Centre et félicite la Directrice en précisant son souhait de pérenniser ce service.

Aline NERGOUX dit qu'effectivement la qualité des prestations proposées se justifie par le personnel qualifié et diplômé, ce qui représente un coût plus important que le recrutement de B.A.F.A.

Olivier ALAUX signale également qu'on assiste à une évolution des mentalités quant à l'inscription des enfants au centre plus par attractivité que par obligation pour les vacances scolaires.

Aline NERGOUX et Geneviève VICIANA quittent l'assemblée et le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance.

Le MAIRE demande à Sandrine ROJON de donner lecture du courrier de Gilbert LIMANDAS demandant rectification du compte rendu du conseil du 13 novembre.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur la validation de la prise en compte de ces remarques dans le compte rendu du conseil.

Mathieu BERARD dit que cela retrace ce qui a été évoqué par Gilbert LIMANDAS.

Guy MINASSIAN répond que ce document qui est présenté est rédigé et ne retrace pas de la même façon ce qui se dit verbalement.

Il rappelle que les comptes rendus sont là pour résumer les discussions et acter les délibérations.

Mathieu BERARD dit que les comptes rendus sont peut-être trop condensés.

Karine DO dit que cela devient très compliqué d'établir un compte rendu en retraçant les propos de chacun et qu'il serait opportun que l'on tourne en nommant un secrétaire de séance différent à chaque conseil.

Le conseil municipal, AVEC 4 VOIX POUR (V.CHASSIGNOL et M.BERARD + 2 procurations)  
1 ABSTENTION (B.PONS)  
10 VOIX CONTRE

DECIDE de ne pas intégrer les remarques de Gilbert LIMANDAS dans le compte rendu du conseil.

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le conseil après avoir entendu les arguments de la présidente de l'association les Petites Canailles, Mme NERGOUX Aline et la demande de subvention exceptionnelle de 12 000 € émet les avis suivants :

Alain BERNARD trouve ce montant élevé

Georges BOULANGE rejoint cet avis, mais félicite les bénévoles pour leur investissement dans cette association qui apporte un service qui pourrait être communal.

Guy MINASSIAN précise que le fait que ce service soit détaché de la commune implique le versement d'une subvention sur laquelle on ne se s'attarderait pas autant si cela était intégré dans les charges du budget communal.

Olivier ALAUX rappelle que c'était initialement un choix de déléguer ce service à une association. Il précise que la commune ne peut pas continuer de rester sur le mode de fonctionnement économique initial sans prendre en compte l'évolution exponentielle du centre et les préconisations de la CAF.

Laurence MBODJI estime ce service essentiel qui contribue à conserver et à attirer des familles sur le village.

Georges BOULANGE demande si des conseillers assistent aux conseils d'administration.

Olivier ALAUX répond que des conseillers accompagnent les bénévoles de l'association.

Karine DO dit que la commune ne peut pas abandonner ce service.

Sandrine ROJON estime qu'avec l'investissement que les bénévoles et le personnel fournissent, la commune se doit de les soutenir.

Mathieu BERARD rappelle qu'à la création du service la commune subventionnait à hauteur de 8 000 € contre 35 000 € aujourd'hui. Il dit qu'on économise d'un côté sur l'éclairage public pour dépenser plus d'un autre côté.

Olivier ALAUX rappelle qu'il y a 4 possibilités de gestion de ce service :

- Associatif
- Communal
- Structure mixte (communal et associatif)
- Délégation de service public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE AVEC 11 VOIX POUR**

**ET 4 ABSTENTIONS (P. CHAUDET, A. BERNARD, M.BERARD +1 procuration)**

De verser début janvier une subvention à l'association « Les petites canailles » d'un montant de 12 000 € sur le budget 2018

### **DELIBERATION RYTHMES SCOLAIRES**

Olivier ALAUX rappelle que l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours depuis le décret de juin 2017.

Un sondage a été effectué auprès des familles auquel 188 ont répondu sur 218 parents concernés.

70 % sont favorables au retour à la semaine de 4 jours.

24 % sont favorables à la semaine de 4.5 jours avec le mercredi matin

2.19 % sont favorables à la semaine de 4.5 jours avec le samedi matin

Le conseil d'école est programmé ce mardi 19 décembre afin de se positionner sur cette décision.

Le MAIRE rappelle sa position de suivre l'avis des parents.

Sandrine ROJON estime difficile de se positionner ce soir en tant que parent concerné mais est favorable à la semaine de 4 jours.

Laurence MBODJI suit l'avis des parents

Béatrice PONS est favorable à la semaine des 4 jours

Mathieu BERARD est également favorable à la semaine des 4 jours

Valérie CHASSIGNOL a constaté que les enfants sont beaucoup plus fatigués avec la semaine de 4 jours et demi.

Georges BOULANGE, Alain BERNARD et Pierre CHAUDET suivent l'avis des parents d'élèves

Olivier ALAUX se base sur l'avis des spécialistes qui concluent que la semaine des 4 jours est trop intense pour l'enfant. Il se positionne favorable à la semaine de 4 jours et demi avec le samedi matin pour permettre une pause le mercredi dans la semaine en étant conscient de la difficulté de la mise en place de ce système.

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 qui autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Le décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à

l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les résultats du sondage effectué auprès des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AVEC 12 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE (O.ALAUX + 1 procuration)

1 ABSTENTION (K.DO)

- EMET UN AVIS FAVORABLE au rétablissement de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019

### **COMPROMIS DE VENTE AVEC CONSORTS ROCHE**

Le Maire informe que le géomètre Guy DE FRAMOND a procédé au bornage de la parcelle destinée à la construction de la salle multifonctions.

Après division et bornage une partie de la surface de la parcelle AE 52 dont la commune souhaite se porter acquéreur a été délimitée pour une surface de 9 190 m<sup>2</sup>.

Il est rappelé qu'il a été négocié avec les acquéreurs un tarif de 6.50 € le m<sup>2</sup>.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le compromis de vente et de donner son accord pour signer l'acte authentique à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente relatif à l'acquisition d'une partie de la parcelle AE 52 pour une surface de 9 190 m<sup>2</sup>, appartenant aux CONSORTS ROCHE

DECIDE d'acquérir ce bien au tarif de 6.50 € le m<sup>2</sup>

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique à venir

PRECISE que les frais de notaire seront au frais de l'acquéreur

PRECISE que la dépense liée à cet investissement est inscrite au budget 2017 et sera reportée sur l'exercice 2018.

### **VENTE DE LA PARCELLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Le Maire informe que la communauté de communes de la Dombes, dans sa séance du 14/12/2017, et suite à la loi NOTRe a procédé à l'autorisation de signature des actes de cession pour le transfert des zones d'activités économiques communales à la communauté de communes de la Dombes.

Il précise que la commune possède un terrain restant à commercialiser sur la ZA La Poyarosse, à St Paul-de-Varax,:

parcelle AB 45 pour une surface de 2 874 m<sup>2</sup> au tarif de 10 € le m<sup>2</sup> soit 28 740,00 €.

Le terrain restant à commercialiser sera vendu à la Communauté de Communes de la Dombes qui le cèdera, à son tour, à l'acheteur. Les deux actes pourront être signés concomitamment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE LE MAIRE à signer l'acte de cession correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.
- CHARGE LE MAIRE de transmettre la présente délibération à la communauté de communes de la Dombes

### **VALIDATION EMPLACEMENT GIRATOIRE**

Suite à la demande de Gilbert LIMANDAS lors du dernier conseil municipal, Le MAIRE informe qu'il a sollicité par écrit une réflexion sur l'établissement d'une sécurisation rue de la Cressonnière qui est en cours d'étude.

Le MAIRE donne lecture du courrier du Conseil Départemental.

Il rappelle qu'une réflexion avec le cabinet BERTHET avait été engagée en 2014 et que la commission avait validé l'emplacement d'un giratoire au sud du village.

Dans l'attente d'informations plus précises, Le MAIRE informe qu'aucune décision n'est prise pour l'instant et précise qu'il sollicitera un état qui retrace les points positifs et négatifs de l'emplacement du giratoire avec la prise en compte de différents paramètres par rapport aux commerces, salle des fêtes, écoles, etc...)

### **TRAVAUX SUR RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Le MAIRE rappelle qu'il avait été constaté des relevés alarmants de taux de chrome et de nickel sur la station d'épuration.

Suite à la bathymétrie effectuée, les boues se sont révélées recyclables.

Une visite de la STEP à CRAS sur REYSSOUZE a été organisée pour voir fonctionnement de leur structure de lagunage avec un système de fonctionnement avec roseaux qui est envisagée sur notre commune, préconisée par la DDT.

Un traitement phosphore sera prévu compte tenu que le vieux jonc n'a pas un débit assez important.

Suite au projet de finances 2018, l'Agence de l'Eau se verra réduit son budget ce qui aura un impact sur les primes d'agence de l'Eau à compter du 01/01/2018 et la taxe payée par le contribuable.

### **RESULTATS DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SALLE MULTIFONCTIONS**

Olivier ALAUX donne un compte rendu de la dernière commission de la salle multifonctions qui a eu lieu le 15 décembre 2017 avec le cabinet NOVADE.

25 cabinets se sont positionnés suite à l'avis d'appel public à la concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Chaque cabinet a transmis 3 photos représentant certaines de leurs réalisations mettant en avant leur style architectural pour lesquelles la commission a procédé à des sélections.

Après prise en compte de la capacité financière et technique de l'ensemble des propositions, les 3 cabinets admis à présenter une offre pour la suite du dossier sont :

DOSSE ARCHITECTES – 01000 BOURG EN BRESSE  
TAO ARCHITECTES – 69100 VILLEURBANNE  
BEL AIR ARCHITECTURES – 01000 BOURG EN BRESSE

Ces 3 cabinets seront invités sur la commune pour un entretien et devront présenter une esquisse du projet avec un respect du cahier des charges.

Olivier ALAUX rappelle que la loi MOP impose d'indemniser les 2 cabinets qui ne seront pas retenus pour les prestations intellectuelles qui auront été présentées.

### **GARANTIE EMPRUNT SEMCODA**

Guy MINASSIAN présente la demande de garantie d'emprunts de la Semcoda pour la construction de logements route des étangs sur notre commune pour le projet immobilier « La Ceriseraie ».

Ce projet compte en l'état futur d'achèvement : 16 logements PLUS, 9 logements PLAI, 2 logements et 8 pavillons PLS.

Ils sollicitent notre accord sur les montants de garantie qui seront demandés à hauteur de 50 % soit pour un montant de 2 485 100 €.

Le financement sera assuré par la caisse des dépôts et consignations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de garantir les prêts de la Caisse des dépôts et consignations présentés à hauteur de 50 % soit pour un montant de 2 485 100 €.

### **COMMUNICATION (Rapport Sandrine ROJON)**

- L'imprimerie AJC de Bourg en Bresse a été retenu pour éditer le prochain bulletin.

- Un courrier sera adressé prochainement aux associations leur offrant la possibilité d'insérer des informations sur le site internet.

-Adrien DIDIER a pris contact avec la mairie pour informer de son souhait de créer une association sportive pour la pétanque.

Le plan guide a été réédité avec la nouvelle numérotation.

### **LA POSTE (Rapport Guy MINASSIAN)**

Le contrat entre la Poste et la Petite Epicerie a été signé et l'activité doit être reprise au 05/03/2017. Tous les services postaux devraient être proposés.

Les services financiers feront l'objet d'une étude en fonction des besoins qui seront recensés.

Guy MINASSIAN informe que la Poste a adressé sa demande de résiliation du bail au 30/06/2018. Il sera engagé avec leurs services une négociation compte tenu de la date de la transmission de leur demande.

Valérie CHASSIGNOL demande des informations sur la future utilisation des locaux actuels de la Poste.

Le MAIRE répond que des réflexions sont en cours avec une hypothèse d'installation de la bibliothèque qui est actuellement dans les locaux de l'ancienne cure.

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

-L'extinction de l'éclairage public la nuit nécessitant une modification des horloges sur lesquelles subsistent pour certaines quelques réglages particuliers, sera mis en place au 08/01/2017.

-L'association du musée Louis Jourdan est favorable pour poursuivre des travaux de rénovation de tableaux de l'église avec le mécénat.

Des travaux devront être envisagés suite à la chute de joints tombés dans le chœur de l'église lors de derniers funérailles.

-Le Président de l'ordre des médecins organisera début janvier une réunion entre les médecins de St Paul de Lent.

-Il est rappelé que la fibre optique revient à 3 € par habitant et qu'il faudra déterminer l'emplacement du relais. L'installation devrait être réalisée en 2020 avec une desserte en priorité sur les extérieurs du village.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mathieu BERARD demande des explications sur l'aménagement de l'entrée du village côté Pont rouge.

Le Maire informe que c'est une décision du Conseil Départemental et qu'il a reçu des témoignages concernant la mauvaise visibilité pour les automobilistes entrant dans le village, liée à implantation du panneau à hauteur des yeux.

Alain BERNARD informe que le syndicat des eaux effectuera des travaux en 2018 sur la partie sud des 4 voies.